

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 10 mai 2022

Séance ordinaire, tenue à 20 h à la salle du Conseil municipal

Présent-e-s : Président : Guillaume Zufferey
 Vice-Présidente : Julie Honegger
 Secrétaire : Lionel Rossini
 Vice-Secrétaire : Christine Nouvelle Damond

Mmes et MM. André Baud, Karl-Anton Baumann, Maxime Cabot, Eliane Demierre, Aude Echard, Luc Gioria, Marie-Laure Graf, Natacha Jacquemoud, François Jesus, Pierre Jordi, Sandra Marconi, Valérie Mossier Willemin, Patrick Moynat, Christian Perrier, Ivan Sierro, Jean-Daniel Vez, Stéphane Vuille.

Excusé-e-s : Mmes Mirella De Fusco Fehlmann et Ariane Chassot, MM. Florian Dumalle et Mathias Rentsch.

Assistent également à la séance :

M. Gilbert Vonlanthen : Maire
Mme Guylaine Antille : Conseillère administrative
M. Cyril Huguenin : Conseiller administratif
M. François Stocco : Secrétaire général
M. Yves Duchosal : Chef du Département des finances
Mme Isabelle Sermondade : Assistante du Conseil municipal
Mme Pierrine Saini : Procès-verbaliste

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 avril 2022
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Information sur les comptes 2021 des groupements (ORPC, CIV, CRI-201)
6. Crédits budgétaires supplémentaires et comptes 2021
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 29 avril 2022
 - Projet de délibération des comptes et crédits budgétaires supplémentaires 2021
7. Election du bureau du Conseil municipal pour la période du 01.06.2022 au 31.05.2023
8. Propositions du Conseil administratif :
 - a) DS 5-2022-28 : demande de crédit pour le réaménagement du parc de la Mare et de la butte du Signal
 - Rapport de la commission Durabilité et Sports du 20 avril 2022
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 29 avril 2022
 - Projet de délibération
9. Informations
10. Questions

Le Président, M. Guillaume Zufferey, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h 03 en souhaitant la bienvenue à toutes et tous à cette réunion valablement convoquée selon l'ordre du jour communiqué par biais informatique. **Le Président** salue la présence des Conseillères et Conseillers municipaux, de M. le Maire, Gilbert Vonlanthen, de M. le Conseiller administratif, Cyril Huguenin, et de Mme la Conseillère administrative, Guylaine Antille. Il souhaite la bienvenue à M. François Stocco, Secrétaire général, à Mme Isabelle Sermondade, collaboratrice en charge du Conseil municipal, à M. Yves Duchosal, Chef du Département des finances, ainsi qu'à Mme Pierrine Saini, procès-verbaliste. Il les remercie toutes et tous par avance pour leur travail nécessaire au bon fonctionnement de cette assemblée. **Le Président** salue également le public venu assister aux débats. Il rappelle l'article 34 du règlement du Conseil municipal, qui indique que le public doit garder le silence et s'abstenir de toute marque d'approbation ou de désapprobation. Tout enregistrement et photographie sont également interdits. **Le Président** excuse les absences de M. Mathias Rentsch, de Mme Ariane Chassot, de Mme Mirella De Fusco Fehlmann et de M. Florian Dumalle.

1. Acceptation de l'ordre du jour

- L'ordre du jour est accepté par 20 voix pour, à l'unanimité des membres présents.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 avril 2022

- Le procès-verbal du 5 avril 2022 est adopté par 20 voix pour, à l'unanimité des membres présents.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président annonce que le bureau n'a pas de communications à faire ce soir.

4. Communications du Conseil administratif

M. le Maire, Gilbert Vonlanthen, fait part des communications suivantes :

Containers à l'école de Luchepelet

Pour faire suite aux inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire, il a été constaté que les prévisions d'effectifs d'enfants d'âge préscolaire ne sont pas atteintes. Fort de ces constatations et après concertation avec le directeur des écoles de la région et le responsable du GIAP, il a été décidé de surseoir à la mise en place des quatre classes provisoires à l'école de Luchepelet. Avec l'arrivée des futurs habitants du quartier de Saint-Mathieu en été 2023, cette installation sera très vraisemblablement indispensable à la rentrée 2023/2024. Les besoins en termes de nombre de classes seront affinés dans cet intervalle de manière à mettre en place le bon nombre de classes et de salles pour le parascolaire.

Requêtes en autorisation de construire en zone à partir du 1^{er} janvier 2023

Afin de permettre aux communes de terminer leurs travaux d'élaboration de la stratégie zone 5, et dans un souci d'éviter que les communes perdent la maîtrise sur l'évolution de cette zone, le Département du territoire a décidé de continuer à prendre en compte les avis défavorables des communes pour une période de 6 mois supplémentaires, soit jusqu'au 30 juin 2023. Après cette période, le régime ordinaire d'instruction s'appliquera à nouveau à ces requêtes.

Locaux pour accueil d'urgence des réfugiés ukrainiens

Le Conseil administratif a été sollicité par le Canton, à l'instar de toutes les autres communes, pour mettre à disposition des infrastructures d'accueil d'urgence pour les réfugiés ukrainiens. L'Exécutif

a proposé la salle Omnisports de Vailly au canton qui étudie actuellement la pertinence de cette offre et les éventuels aménagements complémentaires à apporter.

5. Information sur les comptes 2021 des groupements (ORPC, CIV, CRI-201)

En préambule, le **Président** rappelle qu'il s'agit d'une information et qu'aucun débat ne se fera. Les éventuelles questions de compréhension seront à poser après la présentation. Il donne la parole à Mme Antille.

Mme Antille annonce que conformément à l'article 20 al. 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC), une information sur les comptes des entités intercommunales est donnée lors de la présentation des comptes annuels. C'est donc en tant que Magistrat.e déléguée représentante de Bernex dans ces groupements que **Mme Antille** communique ces éléments financiers.

CIV

Les comptes 2021 du groupement du Centre Intercommunal de Voirie de Saint-Mathieu bouclent avec un excédent de charges de 304'325 francs qui est intégralement couvert par les ventes de carburant et surtout, par les participations des communes de Bernex, Onex et Confignon.

Par rapport au budget voté, le total des charges présente une économie de 22 %. Cet écart budgétaire favorable s'explique principalement de la manière suivante :

- travaux de maintenance du boiler finalement non réalisés après étude ;
- baisse des consommations d'électricité.

Par rapport à l'exercice 2020, le total des charges est inférieur de 9 %. Cette diminution provient essentiellement des travaux de rénovation du bâtiment réalisés en 2020.

Pour Bernex, la participation réelle a été de 140'923 francs, soit 48'209 francs de moins que budgété.

Les comptes 2021 ont été approuvés par l'organe de révision et ensuite votés par les membres du Conseil intercommunal le 9 mai 2022.

CRI-201

Les comptes 2021 du groupement du Centre Régional d'Intervention 201 bouclent avec un excédent de charges de 436'295 francs qui est intégralement couvert par les participations des communes de Bernex et Confignon.

Le total des charges réelles (soit 439'345 francs) est parfaitement en ligne avec le budget qui avait été voté (soit 440'090 francs). Les achats de fournitures et de matériel de sécurité qui n'avaient pas pu se faire en 2020 ont été réalisés en 2021, générant ainsi un dépassement budgétaire.

Par rapport à l'exercice 2020, fortement impacté par la pandémie Covid-19, les charges 2021 présentent une croissance de 26 %. Les principales augmentations concernent les postes suivants :

- entretien de l'immeuble (42'300 francs) ;
- fournitures de sécurité et de secours (11'253 francs) ;
- solde des pompiers (9'294 francs).

Les comptes 2021 ont été approuvés par l'organe de révision et ensuite votés par les membres du Conseil intercommunal le 12 avril 2022.

Pour Bernex, la participation réelle a été de 302'109 francs, soit 4'064 francs de moins que budgété.

ORPC

En cette année 2021, les dépenses de l'ORPC sont conformes aux prévisions budgétaires : 363'032 francs dans les comptes alors que le budget prévoyait un total de charges de 364'620 francs. Quant aux revenus, ils sont supérieurs au budget, grâce à l'aide cantonale versée pour cause de crise pandémique, d'un montant de 29'190 francs.

Alors que le budget prévoyait une perte nette de 41'620 francs, les comptes 2021 se soldent par un déficit de 3'734 francs.

Pour mémoire, les participations des 8 communes se sont élevées à 305'000 francs, dont plus de la moitié (54 % exactement) a été prise en charge par Bernex.

Les comptes 2021 ont été approuvés par l'organe de révision et ensuite votés par les membres de la Commission intercommunale le 28 avril 2022.

L'assemblée n'ayant pas de questions, le **Président** passe au point suivant.

6. Crédits budgétaires supplémentaires et comptes 2021

- Rapport de la commission Finances et Administration du 29 avril 2022

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 29 avril 2022 (annexes).

Le **Président** ouvre la discussion sur les crédits budgétaires supplémentaires et comptes 2021.

M. Sierro annonce que le groupe PLR relève avec satisfaction et soulagement que l'exercice se solde par un excédent de revenus de CHF 21'000 alors que les prévisions budgétaires annonçaient un déficit abyssal de CHF 2'690'000, faisant ainsi ressortir un écart de CHF 2'711'000.

La pandémie qui a perduré encore une bonne partie de l'année 2021 aurait pu mettre les comptes de la Commune à mal. Heureusement, les événements ont prouvé le contraire. Toutefois, le PLR constate que cet excellent résultat provient encore une fois de situations extraordinaires dues notamment :

- À l'augmentation des recettes fiscales de CHF 554'000 provenant du fonds de la péréquation financière intercommunale ;
- À l'exploitation des revenus des gravières de CHF 160'000 grâce aux nouvelles modalités d'entreposage des volumes non valorisables ;
- À l'augmentation importante de CHF 495'000 qui provient des remboursements d'assurances sociales suite aux diverses absences du personnel de l'administration communale ;
- Voilà pour ce qui concerne les revenus.
- Pour ce qui est des charges, il faut relever que suite au report de certains investissements prévus en 2021, les amortissements représentent à eux seuls 88 % des économies réalisées durant l'exercice pour CHF 1'345'000.
- Grâce à une bonne gestion de la trésorerie et aux remboursements de deux crédits à fin 2020, une économie d'intérêts financiers de CHF 133'000 a pu être réalisée.

Cette image a pour effet de laisser apparaître un résultat effectif comparé à un budget présenté par le Conseil administratif trop ambitieux en termes de dépenses, faisant ressortir des différences profondes dues à un budget pas assez réaliste et éloigné de la réalité économique.

Ces deuxièmes comptes de la législature nous indiquent clairement que c'est l'occasion de revoir nos priorités et ne pas s'endormir sur de prétendus acquis. Cela ne doit pas nous empêcher d'initier de nouvelles perspectives pour le bien de nos communiers.

Le Groupe PLR est satisfait que le Conseil administratif ait eu la volonté d'augmenter la provision sur les revenus estimés des gravières à 80 % du montant encore à encaisser, réduisant ainsi le risque

éventuel de perte future.

Au-delà des comptes 2021, que le PLR va évidemment accepter, les sujets suivants demeurent très importants pour le groupe :

- Un suivi toujours particulièrement attentif et rigoureux du Conseil administratif quant à l'encaissement de l'arriéré du revenu des gravières.
- Tenant compte de l'incertitude de certaines recettes, le PLR enjoint le Conseil administratif et les responsables de services à porter une attention toute particulière sur les dépenses en cours et à venir d'ici la fin de cette année 2022 afin de continuer à réaliser des économies importantes et présenter des comptes 2022 bénéficiaires. Au sens du PLR, la priorisation va toujours à l'aide nécessaire des communiens qui en ont le plus besoin.
- Tous les investissements ou dépenses non nécessaires à la Commune doivent absolument être annulés ou reportés dans le fonctionnement actuel et futur.
- Quant au budget 2023 :

Les deux premiers budgets de la législature étaient déficitaires. Comme déjà relaté, nous avons, hormis une saine gestion, bénéficié par chance d'événements extraordinaires qui ont permis de présenter des résultats bénéficiaires.

Cela ne saurait éternellement durer. C'est pourquoi l'objectif du PLR sera d'atteindre l'équilibre pour le budget 2023 basé sur la réalité des comptes 2021 qui nous sont présentés. Compte tenu des résultats des deux derniers exercices, le groupe est certain que le Conseil administratif et l'administration communale ont pris conscience des économies qui peuvent et doivent être réalisées, sans couper dans les prestations nécessaires, mais notamment en ne reportant pas au budget un nombre important de dépenses qui n'ont effectivement pas eu lieu, et, surtout d'imposer enfin aux différents services un travail budgétaire qui parte de zéro dans la plus grande majorité des comptes.

Pour ce qui est des investissements, le budget qui devra être voté devrait tenir compte d'une proposition de montants d'investissements plus réalistes, vraisemblablement à hauteur de 10 à 12 millions.

Durant ces deux dernières années, nous avons été touchés par la pandémie et ses conséquences sur notre population, mais nous voilà touchés directement ou indirectement par des conflits de guerre entre la Russie et l'Ukraine.

Cette malheureuse situation doit nous rendre prudents dans nos objectifs tout en restant ambitieux et réalistes dans nos choix de priorisation des dépenses et d'investissements. En effet, pour atteindre un budget réalisable à l'équilibre, il faut juguler les dépenses par des diminutions importantes, les revenus quant à eux ne peuvent pas être surestimés.

- Le PLR encourage le Conseil administratif in corpore à poursuivre ses efforts pour une gestion quotidienne saine, équilibrée et réaliste des deniers publics de la commune.

Pour le travail accompli et la bonne gestion, le groupe PLR remercie le Conseil administratif dans son ensemble, M. Gilbert Vonlanthen en charge du dicastère des finances, de même que M. Yves Duchosal, chef des finances de la commune, et tous les chefs de service.

Mme Graf signale que ses propos vont être tout autres. L'on voit que le vote des comptes est le moment d'analyser nos choix budgétaires. Ainsi, nous pouvons le constater aujourd'hui, nous devons assumer un budget déficitaire qui a été voté et qui est beaucoup plus sincère, plutôt que d'avoir un budget qui montre un déficit moindre, mais dont le véritable montant était masqué par des demandes de crédit qui ont été sorties du budget, qui par ailleurs compliquent passablement le processus politique et rendent surtout moins lisibles nos priorités.

Cela fait plusieurs années que chaque fois que le budget est déficitaire, reviennent des prophéties de fin du monde, le spectre d'une commune fortement endettée ainsi que des accusations d'irresponsabilité de ceux qui votent le budget sont mises en avant par certains groupes de notre hémicycle. De ce fait, des tentatives de coupes dans les budgets sont effectuées, et ceci pour chaque centime, mais l'expérience de ces dernières années nous montre qu'en fin de compte, les budgets arrivent à s'équilibrer.

Cela montre aussi que le budget est dépensé avec pertinence et prudence et ce n'est pas parce qu'une ligne a été mise dans le budget qu'elle va forcément être utilisée dans son entier. Ceci n'est pas uniquement lié aux circonstances ; par exemple au regard des comptes ce soir, on aurait tendance à penser que la grande majorité des dépenses qui n'ont pas eu lieu sont liées au Covid ;

dans la réalité, cela démontre aussi une bonne gestion financière, c'est-à-dire le pragmatisme dans les dépenses dont ont fait preuve les différents chefs et cheffes de service.

Nous ne sommes ni un ménage ni une entreprise, nous sommes une entité publique destinée à fournir des prestations et une qualité de vie aux habitants et habitantes de Bernex ; notre commune se doit aussi d'être dynamique afin d'accueillir au mieux les nouveaux habitants et habitantes tout en ne laissant pas de côté les Bernésiens et Bernésiennes actuelles.

Face à cela, soit nous décidons de couper dans les prestations aujourd'hui et nous aurons en effet moins de dettes demain, mais les habitants actuels en feront les frais, soit nous prenons nos responsabilités, nous affichons nos priorités politiques et nous assumons des budgets sincères mêmes si ceux-ci doivent comporter des déficits. Enfin, pour rappel, au 31 décembre 2021, la dette par habitant à Bernex était la plus basse depuis 10 ans et elle est une des plus basses de toutes les communes genevoises. Notre situation financière est donc saine. Nous devons donc poursuivre une politique qui vise avant tout à répondre aux besoins croissants de notre population plutôt que de viser une austérité budgétaire qui desservirait le bon vivre ensemble apprécié par toutes et tous à Bernex, conclut **Mme Graf**.

- **Projet de délibération des comptes et crédits budgétaires supplémentaires 2021**

La parole n'étant plus demandée, le **Président** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la Commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,
- Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),
- Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2021 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,
- Vu le rapport de la Commission « Finances et Administration » du 29 avril 2022 ;
- Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la Loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017.

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 19 oui et 1 abstention (20 votants)

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2021 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2021 pour un montant de CHF 34'873'558.90 (dont à déduire les imputations internes de CHF 39'000.-, soit net CHF 34'834'558.90) aux charges et de CHF 34'894'558.90 (dont à déduire les imputations internes de CHF 39'000.-, soit net CHF 34'855'558.90) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 21'000.-. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 21'000.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-.
3. D'approuver le compte des investissements 2021 pour un montant de CHF 2'841'713,27 aux dépenses et de CHF 69'010.35 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 2'772'702.92.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2021, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 79'063'459.69.

5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2021 pour un montant total de CHF 1'076'111.- dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Fonction	Désignation fonction	Nature	Désignation nature	Budget	Comptes	Ecart
01	Conseil municipal et exécutif	30	Charges de personnel	395'670	414'423	18'753
01	Conseil municipal et exécutif	36	Charges de transfert	0	1'700	1'700
02	Services généraux	30	Charges de personnel	3'486'070	3'514'937	28'867
02	Services généraux	31	Biens, services et autres charges d'exploitation	1'380'980	1'452'760	71'780
11	Sécurité publique	30	Charges de personnel	1'297'210	1'299'178	1'968
14	Questions juridiques	36	Charges de transfert	15'000	23'300	8'300
15	Service du feu	30	Charges de personnel	16'330	16'447	117
15	Service du feu	33	Amortissements du patrimoine administratif	182'088	182'109	21
21	Scolarité obligatoire	31	Biens, services et autres charges d'exploitation	1'548'072	1'625'931	77'859
32	Culture, autres	36	Charges de transfert	67'200	68'300	1'100
42	Soins ambulatoires	36	Charges de transfert	0	11'000	11'000
54	Famille et jeunesse	30	Charges de personnel	4'148'890	4'298'767	149'877
54	Famille et jeunesse	36	Charges de transfert	954'388	1'286'416	332'028
57	Aide sociale et domaine de l'asile	30	Charges de personnel	513'470	543'665	30'195
57	Aide sociale et domaine de l'asile	36	Charges de transfert	314'600	342'995	28'395
59	Domaine social, non mentionné ailleurs	36	Charges de transfert	253'000	255'559	2'559
71	Approvisionnement en eau	31	Biens, services et autres charges d'exploitation	20'600	37'076	16'476
72	Traitement des eaux usées	31	Biens, services et autres charges d'exploitation	67'600	99'613	32'013
73	Gestion des déchets	30	Charges de personnel	116'850	169'948	53'098
73	Gestion des déchets	31	Biens, services et autres charges d'exploitation	1'390'430	1'417'344	26'914
75	Protection des espèces et du paysage	31	Biens, services et autres charges d'exploitation	162'000	170'786	8'786
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	31	Biens, services et autres charges d'exploitation	189'100	200'380	11'280
77	Protection de l'environnement, autres	36	Charges de transfert	17'786	96'000	78'214
89	Autres exploitations artisanales	31	Biens, services et autres charges d'exploitation	0	8'641	8'641
92	Conventions fiscales	36	Charges de transfert	443'065	517'583	74'518
96	Administration de la fortune et de la dette	31	Biens, services et autres charges d'exploitation	6'200	7'855	1'655
TOTAL						1'076'111

7. Election du bureau du Conseil municipal pour la période du 01.06.2022 au 31.05.2023

Le **Président** rappelle la procédure à suivre. L'on débutera par l'élection du Président ou de la Présidente, suivie de celles du Vice-Président ou Vice-Présidente, du ou de la Secrétaire, et enfin du ou de la Vice-Secrétaire. Ce sont là les postes qui doivent être obligatoirement pourvus selon l'article 5 du règlement du Conseil municipal. Le **Président** rappelle également que chaque groupe a le droit et l'obligation d'être représenté au sein du bureau. L'on procédera à des élections de membres si, par hasard, tous les groupes n'étaient pas représentés. Le **Président** précise également que seul le nom du candidat ou de la candidate choisie doit être mentionné sans aucun commentaire ou annotation, sans quoi le bulletin sera considéré comme nul. Le vote blanc est également possible.

Pour procéder à cette élection, le **Président** désigne deux scrutateurs et scrutatrices en les personnes de Mme Marie-Laure Graf et M. Karl-Anton Baumann. Il les remercie par avance.

M. Sierro, pour le groupe PLR, présente Mme Julie Honegger à la Présidence.

M. Perrier observe que selon l'ordre fixé en début de législature, l'on aurait dû voter ce soir pour M. Michel Jaggi. Ce dernier a décidé de partir, mais M. Perrier estime que c'est toujours au PDC que revient cette Présidence. La lecture très attentive du règlement lui a montré qu'il n'y avait pas d'objection à élire à nouveau quelqu'un qui a déjà été Président. Il s'avère que le bureau a une représentante de ce groupe qui a été une excellente Présidente durant la précédente législature et M. Perrier ne voit pas pourquoi Mme Nouvelle Damond ne serait pas à nouveau Présidente.

Le **Président** précise qu'il appartient aux groupes de présenter des candidats et que s'ils ne le font pas, l'on ne peut pas élire une personne qui n'est pas candidate.

M. Gioria remercie M. Perrier pour sa sollicitation, mais il annonce que ce soir, le groupe Le Centre ne sollicite pas Mme Nouvelle Damond à ce poste.

Sans autre proposition, le **Président** lance le vote.

- **Mme Julie Honegger est élue Présidente du bureau par 17 voix (17 bulletins valables, 2 bulletins nuls, 2 bulletins blancs, 21 bulletins rentrés).**

Le **Président** félicite Mme Honegger.

Applaudissements

Le **Président** propose de passer à l'élection du Vice-Président ou de la Vice-Présidente. Il demande s'il y a des candidatures.

M. Jordi, pour le groupe du Centre, propose Mme Christine Nouvelle Damond à la Vice-Présidence.

- **Mme Christine Nouvelle Damond est élue Vice-Présidente du bureau par 17 voix (17 bulletins valables, 4 bulletins non valables, 21 bulletins rentrés).**

Le **Président** félicite Mme Nouvelle Damond.

Applaudissements

Le **Président** demande s'il y a des candidatures au poste de Secrétaire.

M. Baud, pour le groupe VERSO, propose Mme Eliane Demierre au poste de Secrétaire.

- **Mme Eliane Demierre est élue Secrétaire du bureau par 18 voix (18 bulletins valables, 3 bulletins non valables, 21 bulletins rentrés).**

Le Président félicite Mme Demierre.

Applaudissements

Le Président demande s'il y a des candidatures au poste de Vice-Secrétaire.

M. Perrier propose sa candidature pour le poste de Vice-Secrétaire.

M. Rossini propose, pour le groupe UDC, sa candidature pour le poste de Vice-Secrétaire.

Il annonce qu'il souhaite prendre brièvement la parole. Il remercie le Président de l'avoir appelé et prévenu qu'à l'unanimité, les différents groupes du Conseil municipal ne désiraient pas soutenir sa candidature à la Vice-Présidence. Il accepte cette décision, mais il indique qu'il était en droit de se questionner sur ce refus. Il s'est donc creusé la tête pour savoir pourquoi.

Il a entendu que certains Présidents de certaines commissions considéraient qu'il était une personne que l'on ne pouvait pas prendre au sérieux. Cela l'a interloqué. Il s'est encore creusé la tête et s'est demandé pour quelles raisons l'on ne le prendrait pas au sérieux.

Est-ce son CV? Pourtant, il a une maturité, il a une licence universitaire, il est officier de l'Armée suisse, il a travaillé toute sa vie dans le négoce international et depuis 7 ans, il a sa propre société. Ce ne doit donc peut-être pas être ça.

Est-ce en raison de ses avis politiques? Il pense pourtant être assez respectueux. Aussi, il appartient au plus grand parti de ce pays. Il pense que ce n'est donc pas cela non plus.

Est-ce sa légitimité? Il a pourtant été proprement élu aux élections auxquelles il a participé, ce qui n'est pas le cas de tout le monde dans cette assemblée.

Alors quel est le problème? M. Rossini est arrivé à une conclusion qu'il trouve plutôt triste et son sentiment est que le problème, ce sont ses origines et sa couleur de peau. Il interprète un peu tout cela comme de la discrimination. C'est son sentiment et il tenait à le dire. Ceux qui ont décidé qu'il ne devait pas aller plus haut qu'un certain niveau dans ce bureau ont atteint leur objectif. Cela l'a blessé et aussi un peu abattu. Cette situation est un peu drôle au regard de la période dans laquelle on vit. « Black Lives Matter ». Manifestement pas dans cet hémicycle.

M. Rossini s'excuse et annonce qu'il ne souhaite pas passer le reste de sa soirée ici. Il va rentrer chez lui auprès de ses fils adorés et se consoler auprès d'eux. Il souhaite une bonne soirée à toutes et tous.

Départ de M. Rossini vers 20 h 55

Le Président met au vote les deux candidatures proposées au poste de Vice-Secrétaire, soit celles de M. Christian Perrier et de M. Rossini.

- **M. Lionel Rossini est élu Vice-Secrétaire du bureau par 15 voix (15 bulletins valables, 2 bulletins non valables, 20 bulletins rentrés).**

Le Président précise que M. Perrier a également obtenu 3 voix. Il félicite M. Rossini.

Applaudissements

Le Président indique que selon le règlement, les postes règlementaires ont été pourvus et l'ensemble des groupes sont représentés au bureau. Ce sont là les deux conditions qui doivent être remplies. Ce point est donc clos.

Délibération :

- Conformément à l'article 9 de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984
- Vu les articles 5 et suivants du règlement du Conseil municipal

Le Conseil municipal, pour la période s'étendant du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2023, constitue son bureau comme suit :

PRESIDENTE

Julie HONEGGER, les Libéraux-Radicaux de Bernex

Par 17 voix (17 bulletins valables, 4 bulletins non valables, 21 bulletins rentrés)

VICE-PRESIDENTE

Christine NOVELLE DAMOND, le Centre

Par 17 voix (17 bulletins valables, 4 bulletins non valables, 21 bulletins rentrés)

SECRETAIRE

Eliane DEMIERRE, les Verts et les Socialistes

Par 18 voix (18 bulletins valables, 3 bulletins non valables, 21 bulletins rentrés)

VICE-SECRETAIRE

Lionel ROSSINI, Union Démocratique du Centre

Par 15 voix (18 bulletins valables, 2 bulletins non valables, 20 bulletins rentrés)

8. Propositions du Conseil administratif :

a) DS 5-2022-28 : demande de crédit pour le réaménagement du parc de la Mare et de la butte du Signal

- Rapport de la commission Durabilité et Sports du 20 avril 2022

Mme Echard donne lecture du rapport de la commission Durabilité et Sports du 20 avril 2022 (annexes).

- Rapport de la commission Finances et Administration du 29 avril 2022

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 29 avril 2022 (annexes).

Le Président ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

Mme Demierre signale que pour des raisons de conflit d'intérêts, elle s'abstiendra sur cette demande de crédit ce soir.

M. Gioria annonce que ce soir, le Centre votera ce très beau projet qui, somme toute, n'est pas si cher que cela. Comme cela est dit dans les deux rapports, ce projet est non seulement intéressant au niveau écologique et de la biodiversité, mais il a également beaucoup d'intérêt pour les écoles. En effet, des classes - aussi des classes d'autres communes - se rendent souvent dans ce parc. Ce parc a vraiment un attrait.

Par ailleurs, M. Gioria souligne qu'un élément ne figure pas dans les rapports. Il s'agit d'une information que l'on vient d'apprendre hier soir, à savoir que ce parc se situe en zone agricole.

Cette question devra être examinée dans le cadre du Plan directeur communal et il sera nécessaire de déclasser cette zone en zone de délassement.

M. Baud précise qu'il s'agira de déclasser le parc en zone de verdure. Il souhaite dire quelques mots qui seront peut-être plus un plaidoyer pour la biodiversité dans son ensemble. Il désire aussi relever les éléments auxquels il faut être attentifs.

Favoriser la biodiversité, c'est favoriser l'équilibre naturel et le renforcer. C'est considérer les services écosystémiques rendus. C'est considérer que le cadre de vie dans lequel on vit est important. C'est une priorité puisqu'il contribue au bien-être et à la santé.

Ce n'est d'ailleurs sans doute pas pour rien que nous tous ici habitons Bernex. C'est bien qu'il y a un attrait lié à notre lieu d'habitation.

Cette valeur naturelle autour de nos habitations, il faut l'entretenir, il faut la conserver. Il est nécessaire de la renforcer. Elle nous est chère.

Un parc cela apparaît sans doute comme anodin et pas prioritaire pour un investissement. Mais en parallèle, il faut considérer la ville qui avance... Bernex en sait quelque chose avec le programme de construction et de logements, notamment sur le nord de la route de Chancy, qui est décrit dans les différents plans directeurs.

L'urbanisation est la principale cause de la perte de la biodiversité. Aussi, pour ne pas perdre nos valeurs, nous devons être attentifs à l'évolution de notre commune sur tous les plans, particulièrement en relation avec notre environnement, afin non seulement d'en préserver les qualités, mais surtout de maintenir des lieux de ressourcement et de découvertes pour les habitants. La nature, c'est une valeur, c'est vivant. Une fois qu'elle est endommagée, elle diminue en intensité et diversité, elle s'appauvrit. C'est le cas d'espèces aujourd'hui mises en péril et dont certaines disparaissent.

La biodiversité, c'est aussi l'équilibre des forces naturelles, comme assurer la chaîne alimentaire, c'est celle qui contribue à amener de l'équilibre notamment dans nos jardins et qui nous évite de devoir traiter avec des produits, contre des insectes, peut-être plus nocifs, en finalité, pour nous puisqu'on retrouve ces produits dans l'eau et que nous avons besoin, pour vivre, d'une eau propre. Aussi, comment ne pas prêter attention à la revitalisation de ce parc afin d'en assurer la durabilité, notamment en enlevant les corsets de béton et en valorisant les eaux de surface plutôt que de se dépêcher de les évacuer dans un tuyau?

Cette eau utile pour le fonctionnement de cet écosystème, pour la vie qu'elle comporte, pour les végétaux, pour les arbres particulièrement, en ces temps où les pluies se raréfient, absentes sur deux ou trois mois, provoquant des stress hydriques, le dépérissement et la mort des arbres.

En finalité, ce parc, c'est un espace pour les familles, un lieu de découverte et de surprise. Il est à l'avantage des habitants et de ses visiteurs. C'est notre contribution à maintenir une nature présente, cette nature que Robert Hainard a maintes fois décrite et détaillée afin de partager et contribuer à voir différemment ce qu'il y a autour de chez nous.

Aussi, le groupe VERSO va accepter cette demande de crédit et invite les membres de l'assemblée à faire de même.

Mme Echard demande combien de projets l'on doit voter parce qu'ils sont beaux. Le parc de la Mare n'est-il pas déjà beau? Pourquoi vouloir à tout prix ici, pour CHF 320'000, un parc plus ouvert? Pourquoi ne pas garder une certaine confidentialité au lieu? Les haies nord-ouest ont déjà été élaguées, voire supprimées. L'ouverture sur le Jura est déjà réalisée. Les arbres sont correctement entretenus. Un parc qui existe déjà. Alors, on rajoute biodiversité et crise climatique pour justifier la dépense.

Oui, la biodiversité nécessite d'être préservée.

Oui, le réchauffement climatique nous est alerté par les scientifiques.

Oui, il faut investir pour l'avenir en commençant à notre échelle.

Mais n'existe-t-il pas d'investissements plus novateurs que la rénovation d'un parc qui joue déjà un rôle pour le climat? Enlever du goudron et faire quelques mares, c'est bien, mais avec CHF 320'000, nous pourrions faire mieux et mieux investir, mettre nos ressources financières au service du climat ou de la biodiversité avec un impact plus fort.

Le PLR ne donnera pas de réponses ce soir - ce sont des débats et des recherches à entreprendre -, mais il votera contre la demande de crédit soumise au Conseil municipal ce soir.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, le **Président** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint ;
- Vu le rapport de la commission Durabilité et Sports (DS) du 20 avril 2022 ;
- Vu le rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 29 avril 2022 ;
- Conformément à l'art. 30, al.1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 10 oui, 8 non et 1 abstention (19 votants)

1. De réaliser les travaux de réaménagement du parc de la Mare et de la butte du Signal.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 320'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense nette au moyen de 30 annuités dès la première utilisation du bien estimée à 2023.

9. Informations

Gilbert VONLANTHEN :

Réfugiés d'Ukraine

Lancement de permanences bénévoles au bâtiment Aire des HUG de Loëx d'ici à la mi-mai, en coordination avec l'Hospice général, l'association Bernex-Accueille et le Département des Affaires sociales de Bernex.

Fête du Vivre ensemble du 16 au 20 mai 2022

Le programme de cet événement se compose d'un film « Nous Tous » qui se déroulera le lundi 16 mai à 19 h 00, à la Paroisse protestante B et C, ainsi que d'une soirée buffet canadien et concert le jeudi 19 mai de 19 h 00 à 22 h 00, derrière la Mairie. De plus amples informations sont disponibles sur le tout-ménage et l'affiche.

Guyline ANTILLE :

Le nouvel agenda culturel de mai à août est sorti. Il a été envoyé fin avril en tout-ménage. A retrouver également sur le site Internet de la commune.

Semaine du livre de la petite enfance :

- « Carnet de bal », mercredi 11 mai à la salle communale de Luchepelet. Quelques places sont encore disponibles, il faut s'annoncer à la Mairie.
- Impro « Livre-moi tes histoires », dimanche 15 mai à la galerie de la Champagne.

Mosaïque Atelier-Théâtre

« Sous contrôle » du 12 au 22 mai, aula de l'école de Lully
Horaires, tarifs, réservation : mosaiquetheatre.ch

Le théâtre Am Stram Gram et la commune vous invitent à un après-midi au théâtre

Samedi 14 mai 2022

On vous emmène au théâtre ! Départ en car au parking du Signal, direction théâtre Am Stram Gram. Au programme : accueil, visite du théâtre, pièce « Le Colibri », rencontre avec les acteurs et verrée. Retour en car. Inscription indispensable.

« La Rue aux Enfants : c'est magique »

Dimanche 12 juin 2022 de 11 h à 18 h sur la zone sportive du Signal

Une journée de spectacles, ateliers, animations pour les familles sur le thème de la magie et des sorcières.

Entrée libre.

Vogue des Grenouilles

Vendredi 17 et samedi 18 juin à Sézenove

Bibliothèque

- **Bébé Bouquine**

Mardi 7 juin 2022 à 10 h à la bibliothèque

- **Grande vente annuelle de livres**

De début juin au 2 juillet 2022, aux heures d'ouverture de la bibliothèque

Cyril HUGUENIN :

Fondation des Evaux : lancement du programme d'activités culturelles de mai à octobre 2022

Le programme complet des activités sera envoyé d'ici la fin de la semaine. Durant toute la belle saison, spectacles, concerts et ateliers thématiques animeront pour la première fois le parc des Evaux. Sont notamment prévues des visites pour découvrir les abeilles, la faune et la flore, mais aussi des ateliers pour s'initier à la permaculture, des contes nomades ou un concert de l'OSR.

Le programme complet est disponible sur le site de la Fondation des Evaux (www.evaux.ch).

Cours « A vélo en toute sécurité » offerts aux Bernésiens le samedi 21 mai

Le cours est destiné aux familles. Les enfants doivent être accompagnés par au moins l'un des parents. L'âge minimal requis pour les enfants est de 6 ans.

Nombre de places limité - inscription obligatoire

Pour les cours à Robert Hainard, inscription jusqu'au 19 mai sur le site de la Commune ou directement sur le site www.pro-velo-geneve.ch/cours_famille_robert_hainard.

Tournoi européen de football des Schtroumpfs

Du vendredi 3 au dimanche 5 juin 2022 sur la zone sportive du Signal

Les Conseillers municipaux seront invités à l'apéritif officiel d'ouverture du tournoi qui se déroulera le vendredi 3 juin 2022, dès 18 h 30.

Urban Training

Les sessions d'Urban Training ont repris depuis début mai. Rendez-vous chaque semaine sur l'esplanade de la Mairie, le mercredi à 18 h 30, pour une heure de sport en plein air. Cette activité est gratuite. Inscription sur le site de la Commune ou directement sur le site <https://www.urban-training.ch/fr/inscription/ville#!/bernex>.

Suite à de nombreuses tensions au sein de la section UDC Bernex et au manque de collégialité avec son colistier, **Mme Jacquemoud** informe qu'elle a démissionné du parti UDC. De ce fait, elle

siègera dorénavant au sein du Conseil municipal en tant qu'indépendante jusqu'à la fin de son mandat.

10. Questions

M. Gioria demande au Conseil administratif s'il est possible de changer les plaquettes puisque le centre s'appelle désormais Le Centre et plus le Parti démocrate-chrétien.

M. Huguenin informe que la demande a été formulée il y a quelques minutes pour que cette pancarte soit changée.

M. Jesus fait savoir qu'il a vraiment été bouleversé par l'intervention de M. Rossini ce soir. Il se demande si l'on ne doit pas lui amener une réponse, pour lui dire que l'on n'est pas ce qu'il pense que l'on est et que s'il n'a pas été visé pour être Vice-Président, ce n'est pas en raison de sa couleur de peau ou de sa naissance. Il estime qu'il faut qu'on lui amène une réponse. Il ignore si cela est possible, si l'assemblée peut formuler quelque chose, mais de son avis, l'on ne peut pas laisser les choses comme cela et laisser une personne dans le déni. **M. Jesus** pense qu'il faut faire quelque chose.

Le Président indique que du point de vue du bureau, l'on ne peut pas prendre cette décision. La décision quant à la désignation des membres appartient à chaque individu. Il n'y a pas non plus de position officielle du Conseil municipal. **Le Président** invite les Conseillères et Conseillers municipaux à aller parler directement à M. Rossini pour lui exposer leur point de vue, pour lui dire les raisons qui les ont poussés ou non à le soutenir et pour démentir les éléments qu'il a pu mettre en avant et qu'il a expliqué avoir ressentis.

Avant de clore cette séance, **le Président** souhaite faire une petite communication puisque ce soir, c'est sa dernière Présidence.

Déjà une année que vous me faisiez l'honneur de m'élire Président du Conseil municipal de notre très belle commune. À l'occasion de mon accession à cette position, je vous parlais du système politique suisse et de son ADN. Je vous avais alors cité Ruth Dreifuss et sa célèbre allocution prononcée lors de son élection au Conseil fédéral. Elle y évoquait l'obligatoire déception qu'elle allait engendrer auprès de ses soutiens. Cet état de fait est induit par notre système collégial basé sur le principe de consensus.

Un an après, j'espère avoir su être digne d'une position qui oblige à défendre nos institutions et les décisions prises entre les différents groupes qui ne partagent pas forcément la même vision ni les mêmes valeurs.

C'est au moment où il nous revient de passer la main que l'on se sent en pleine confiance et le plus à l'aise, mais si cela a été possible pour moi, c'est aussi grâce à vous, grâce à votre soutien, à votre confiance et à vos paroles qui m'ont permis d'avancer sereinement au cours de cette année.

Et pourtant, cette année ne fut pas facile. Le Covid était et demeure présent, nous empêchant par exemple de siéger dans cette salle une bonne partie de l'année écoulée. Pour le bureau, il est vraiment beaucoup plus simple d'être ici ! Cette crise a touché de plein fouet de nombreuses personnes et c'est dans ces moments que l'action des administrations publiques est essentielle et que nous devons agir sans crainte.

Sur un plan plus personnel, cette année fut difficile avec le départ d'une personne qui me fut particulièrement chère et qui a eu un impact indéniable sur ma manière de faire de la politique. Il était membre du parti radical, ce qui ne nous a jamais empêchés de discuter de tout, bien au contraire. Il m'a toujours dit que l'on faisait de la politique en créant des ponts entre toutes et tous, quelles que soient ses opinions. C'est là la base du fonctionnement de notre démocratie. C'est ainsi d'ailleurs qu'il mena sa Présidence du Conseil municipal d'Onex dans les années 1970. Les mots de Ruth Dreifuss que j'avais pu vous citer lors de ma prise de fonction ne sont donc pas des mots vains pour moi. Ils sont inscrits dans ce que mon grand-père a pu me transmettre et j'espère en avoir été digne.

Je tiens également à remercier plusieurs personnes sans qui l'année écoulée n'aurait pas pu être possible.

Tout d'abord, mon groupe, pour m'avoir fait confiance en me désignant comme son représentant au bureau.

Ensuite, je tiens à remercier Isabelle Sermondade pour son travail si précieux au service de notre institution. J'ai apprécié pouvoir m'appuyer sur ton sérieux et tes connaissances.

Mes pensées vont également à François Stocco. Ton action essentielle et tes conseils ont été particulièrement importants.

Je souhaite également remercier les anciens et anciennes Présidentes de ce Conseil auprès desquels j'ai pu siéger au sein de ce bureau.

Christine Nouvelle-Damond, merci pour ton engagement et ton travail sincère qui ont été une source d'inspiration pour moi.

Merci ensuite à Karl-Anton Baumann. J'ai eu énormément de plaisir à pouvoir travailler avec toi et tes conseils m'ont été précieux.

Enfin, un grand merci aux membres actuels du bureau pour leur soutien et leurs discussions toujours respectueuses.

Un merci tout particulier à Julie Honegger pour ses décomptes précieux lorsque nous siégeons à Lully. J'en profite pour te féliciter et te souhaiter tout le meilleur dans tes futures fonctions. C'est un honneur pour moi de te passer le flambeau et je sais que notre Conseil est entre de bonnes mains.

Je tiens aussi à féliciter Eliane Demierre pour son élection au sein du bureau. Je te souhaite également tout le meilleur.

Je quitte ce rôle de Président du Conseil municipal le sentiment du devoir accompli et je tiens à vous remercier de votre confiance. Ce fut un honneur indescriptible d'être Président de cette belle commune qui m'a vu grandir et qui m'a tant apporté. Merci !

Applaudissements

Le Président clôt cette séance du Conseil municipal à 21 h 22. Il invite les Conseillères et Conseillers municipaux à un apéritif en l'honneur du nouveau bureau et de la nouvelle Présidente, Mme Julie Honegger.

**La prochaine séance est fixée au
Mardi 14 juin 2022
à 20 h.**

Le Secrétaire :

Lionel Rossini

La Vice-Secrétaire

Christine Nouvelle Damond

Le Président :

Guillaume Zufferey